

PIECES A FOURNIR

☐ Le **formulaire** complété de demande de changement de nom de famille

☐ Un **justificatif de domicile** récent de – de 6 mois ou une attestation d'hébergement

☐ Un **justificatif d'identité** (CNI, Passeport)

☐ **La copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de trois mois (à la date du dépôt du dossier en Mairie)

☐ Les **actes de naissances et de mariage** datés de moins de trois mois des autres personnes intéressées par la demande de changement de nom (actes de naissance des enfants du demandeur, du conjoint ou du partenaire si l'union ou le pacte civil de solidarité n'est pas dissous, acte de mariage des enfants si leur union n'est pas dissoute).

☐ Je **suis de nationalité étrangère** et je joins à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de la loi de ma nationalité.

☐ **ANNEXE 1** : Consentement de l'enfant de 13 ans et plus à la modification de son NOM soit enfants ou annexes.

☐ **ANNEXE 2** : Confirmation de votre demande au moins un mois après la réception de la demande

Conséquences sur vos titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport...)

Le changement de nom vous interdit d'utiliser les titres d'identité qui vous ont été délivrés avant votre changement de nom dans la mesure où ceux-ci ne correspondent plus à votre état civil.

A la réception de la notification de votre changement de nom, vous devez attendre que la mise à jour des actes de l'état civil concernés par votre changement de nom ait été effectuée. Lorsque cette mise à jour aura été effectuée, vous devrez vous rapprocher de la mairie de votre choix pour déposer une demande de renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport, même si leur durée de validité n'est pas expirée, en justifiant notamment de l'acte de naissance modifié. Ce renouvellement est gratuit sous réserve de produire la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement.

Après le renouvellement de votre carte d'identité et/ou de votre passeport, vous devrez également renouveler votre permis de conduire ainsi que votre carte CPS ou carte vital.

L'usage d'un titre d'identité qui ne correspond pas à votre état civil est passible des sanctions prévues à l'article 441-2 du code pénal⁽⁵⁾.

Conséquences pour mes enfants

- 0 à 12 ans : changement automatique
- 13 ans et plus : consentement obligatoire

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire

(5) Article 441-1 du code pénal "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »

SERVICE DE L'ETAT-CIVIL DE HAO



Demande de changement de NOM

- ☐ Pour une personne majeure
- ☐ Pour un(e) majeur(e) sous tutelle

(Loi du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation)
(Article 61-3-1 alinéa 1er du code civil)

Dossier n° : - 20____ du demandeur

NOM : _____Prénom : _____

Réceptionné lePar

Ah.....



